

Formation initiale : "le but n'est pas de réduire mais d'adapter le nombre d'avocats"

Par Georges Teboul dans Actuel Avocat 21.04.11

L'avocat Georges Teboul, membre du conseil de l'Ordre de Paris, a lancé le débat d'une réforme en profondeur de la formation initiale de l'avocat. L'Ordre parisien devrait se prononcer prochainement sur ses propositions.

Après le premier volet, consacré à l'enseignement universitaire, l'avocat veut également modifier l'entrée et la sortie de l'école du barreau.

Qu'en est-il de l'accès de l'école du barreau ? Il a été question de *numerus clausus*, il me semble ?

C'est le problème qui a posé le plus grand nombre de difficultés et a provoqué un grand débat. Deux possibilités : la première serait d'adapter mieux l'examen d'entrée à ce que la profession en attend en changeant sensiblement cet examen d'entrée (diminution du nombre de matières et modification des coefficients). L'idée serait de faire du grand oral et de la synthèse des examens à coefficients importants afin de pouvoir mieux discerner les futurs bons avocats, car on peut être bon juriste et mauvais avocat. Ce serait une première méthode.

La seconde option consisterait à appliquer un *numerus clausus*. La question est compliquée car elle heurte plusieurs réflexes d'ouverture. Le *numerus clausus* porte en lui l'idée d'exclusion – ce que pense le bâtonnier Jean Castelain – pour une profession qui se veut ouverte. Et je vous avoue que ce n'est pas ma pente naturelle non plus d'exclure. (...) quelle qu'en serait la justification. Je pense qu'il ne faut pas retenir ce "gros mot" (pour reprendre l'expression de Patrick Michaud) mais je l'ai utilisé volontairement pour susciter un débat.

Mon souhait est simplement d'adapter les entrées à ce que la profession peut offrir. Si la profession peut accueillir beaucoup d'avocats, il ne faut pas l'en empêcher. Le but n'est pas de réduire le nombre, mais d'adapter. On m'a objecté que la profession s'ouvre à de nouvelles professions, comme l'avocat mandataire immobilier ou l'avocat agent sportif. Je n'y suis certes pas opposé. Si cela permet de dégager de nouveaux débouchés, augmentons le nombre de places disponibles. Le jour où (et cela viendra en discussion en septembre), l'on ouvrira la profession aux juristes d'entreprise, nous aurons sans doute besoin de davantage d'avocats. Si notre profession peut absorber trois fois plus d'avocats, je n'ai rien contre. Mais je n'accepte pas que des avocats se sentent rejetés et restent sur le carreau ou quittent la profession parce qu'ils sont déçus et qu'ils n'ont pas trouvé leur place.

On sait ce qu'a donné le *numerus clausus* chez les médecins...

On m'a objecté cet autre argument, qui consiste à dire "ne faisons pas ce qui s'est passé dans la profession médicale où le *numerus clausus* a abouti à trop réduire le nombre de médecins et à présent certaines régions n'ont plus de médecins". Cela n'a absolument rien à voir avec ce que je dis. Pourquoi ? La volonté de réduire le nombre de médecins émanait de l'Etat qui croyait qu'en réduisant le nombre de médecins, on

allait réduire les sommes payées par la Sécurité sociale. Je ne crois pas savoir que les honoraires d'avocat sont remboursés par la Sécurité sociale. L'idée n'est pas d'imposer une réforme malthusienne. J'ajoute qu'il s'agissait pour les médecins, d'un cycle d'études de 10 ans. Comment connaître les besoins d'une profession, dix ans à l'avance ? C'est très difficile. Il s'agit d'un examen qui permet de rentrer dans une école dont le cycle d'enseignement durerait 6 mois. Car je souhaite réduire la durée de notre enseignement de façon à ce qu'elle soit de 6 mois au lieu des 18 mois actuels. Est-ce qu'on n'est pas capable, 6 mois à l'avance, de connaître l'effectif que la profession peut accueillir ? Je souhaitais donc qu'il y ait un débat sur ce sujet.

Cette proposition amène en effet à évoquer une autre réforme. Les élèves avocats considèrent qu'après leur sortie de l'université, leur formation est trop longue. On parle de 6 mois à l'école, 6 mois de stage en juridiction – qu'on n'arrive pas à assurer assez souvent pour des raisons de rémunération - et de 6 mois de stage en cabinet. C'est long, sans compter le fait qu'un élève, au bout de 6 mois dans un cabinet, va être obligé de le quitter alors même que ce cabinet pourrait souhaiter l'embaucher. Et il ne le fera plus 6 mois plus tard. Il s'agit de permettre aux élèves avocats de prêter serment dès la sortie de l'école, au bout de 6 mois puis de leur permettre d'entrer dans une collaboration libérale ou salariée que je propose de fixer à 2 ans. Ce n'est pas un retour à l'ancien stage puisqu'il s'agirait désormais d'un avocat astreint à la formation continue renforcée (sans obligation de retourner à l'école). Au bout 6 mois, ce seront des avocats qui auront un statut, une rémunération négociée et qui pourront entrer dans la profession comme ils le souhaitent. Pendant deux ans, ces avocats pourraient parfaire, sur une durée suffisamment longue, une formation pratique, dont tout avocat a besoin pour débiter sa carrière. Cela se passerait d'une manière protégée, à l'intérieur d'un cabinet. Cela renforcerait la qualité de l'avocat tout en ne retardant pas son entrée dans la profession.

Qu'en sera-t-il de la sortie de l'école ? L'examen de sortie pourrait-il être modifié ?

Je propose de supprimer l'examen de sortie car un examen de sortie avec 99 % de réussite, n'est pas un examen utile. On le remplacerait par un contrôle continu avec un rang de sortie. Cela aurait pour objectif de motiver les étudiants. A ce niveau, plusieurs adaptations pourraient être faites : ferait-on un QCM spécialement sur la déontologie ? Ou un contrôle continu sur cette matière ? La question n'est pas tranchée. Je me suis inspiré d'un rapport de Didier Chambeau, de juin 2010, qui concluait que cet examen ne servait pas à grand chose alors qu'il coûtait 500 000 €. Quant au contenu des enseignements à l'école, sous l'égide de Martine Kloepfer-Pélèse, qui est arrivée en 2009 à l'EFB, la professionnalisation des enseignements à l'école, a été considérablement améliorée. Il faut poursuivre cet effort.